

CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 29/06/2009

Date de convocation : 22/06/2009

Date d'affichage : 22/06/2009

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Madame Jeannine ALNET, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HEBERT, Messieurs Jean-Pierre TOUZE, Georges GUENET, Yann LEBOURG et Lionel CHAINON.

Madame Christiane DEBAISIEUX a donné procuration à Mademoiselle Mathilde HEBERT.
Madame Edith PATY a donné procuration à Monsieur Joël LELARGE.

Absent excusé : Monsieur Jean JACQUES

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé et signé.

1) Pass foncier® : étude d'un nouveau dossier

Monsieur le Maire expose que le permis de construire de 2008 accordé à Monsieur SCHILLIGER vient d'être annulé par ce dernier. Un couple s'est présenté à Monsieur le Maire afin de pouvoir bénéficier du pass foncier® sur cette parcelle.

Conformément aux dispositions légales, les bénéficiaires de la subvention ouvrant droit au PASS FONCIER® sont des acquéreurs satisfaisant aux trois conditions suivantes :

- personnes physiques qui accèdent à la propriété pour la première fois (primo accession définie par la réglementation du Prêt à Taux Zéro)
- qui respectent les plafonds de ressources de l'accèsion sociale (PSLA = Prêt Social Location Accession)
- qui destinent l'habitation à titre de résidence principale.

En accord avec son plan de développement, la Commune entend délibérer sur le bénéfice d'une de ses subventions à l'opération localisée sur le projet suivant :

Localisation	Opérateur	Désignation du lot concerné
La croix blanche	TERRAINS 4000	Parcelle ZA 237

Montant de la subvention

Conformément à la réglementation, le montant de la subvention sera attribué en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement :

- 3000 € pour 1 à 3 personnes
- 4000 € pour 4 personnes ou plus

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la principe d'octroi de subventions dans le cadre du dispositif PASS FONCIER® et/ou majoration du Prêt à Taux Zéro à concurrence d'une enveloppe maximale de 4000 €
- de confier à titre gracieux au GILE 1%, collecteur partenaire de l'opération, la réception et l'instruction de chaque dossier de candidat au dispositif
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le GILE toute convention utile à la mise en oeuvre du dispositif PASS FONCIER®, ainsi, le cas échéant, qu'avec tout autre partenaire
- de procéder au versement de la subvention lors de la signature de l'acte de vente du terrain d'assise du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'application du principe du PASS FONCIER® pour le projet annoncé ci-dessus.

2) Projet de délibération d'un Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à la création d'un Syndicat Intercommunal d'Assainissement regroupant les communes du Neubourg, Vitot et Crosville la Vieille.

Cette création fait suite à la réalisation d'études préalables menées de façon conjointe entre les trois collectivités, lesquelles ont permis de réaliser une approche financière d'une harmonisation des tarifs sur dix années entre les trois communes et la prise en compte des programmes d'investissements futurs.

Des réflexions ont été menées entre les trois collectivités pour permettre :

- La mise en commun des moyens ayant pour objet l'exploitation du service d'assainissement collectif
- L'uniformisation à moyen terme sur le territoire des trois communes du prix de l'assainissement
- D'approuver leur identité syndicale au service d'une nouvelle structure, cela dans le but de rationaliser la gestion technique, administrative et financière de leurs services
- D'assurer une meilleure égalité de traitement des abonnés quels qu'ils soient devant le service public
- De justifier de façon économique le regroupement des trois communes
- De réaliser plus facilement les opérations nécessaires au renouvellement des ouvrages et équipements du service et celles liées aux investissements de développement de l'habitat et des activités économiques

- De faciliter par l'optimisation du réseau d'assainissement collectif le développement et la compétence des PLU, notamment dans le domaine de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et après avoir posé toute question utile sur ce projet de création, décide :

- De donner un avis favorable à la création de ce Syndicat Intercommunal de l'assainissement collectif destiné à regrouper les communes du Neubourg, Vitot et Crosville la Vieille
- De demander à Monsieur le Maire de poursuivre les investigations nécessaires à la création de ce Syndicat Intercommunal de façon à pouvoir très rapidement :
 - Solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il se prononce sur la création de ce futur syndicat, cela conformément aux dispositions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales
 - Approuver le projet de statut de la nouvelle structure
 - Décider que chaque collectivité conservera la qualité d'ordonnateur et de la personne morale jusqu'à la date de la création de la nouvelle collectivité prévue d'être opérationnelle au 1^{er} janvier 2010
 - Décider que le transfert de l'actif et du passif se réalise conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Travaux rue du buc – Compte-rendu de la réunion du 9 juin 2009

Le procédé d'écoulement des eaux semble poser problème. Il reste à définir le type de caniveau et leur implantation par rapport à la chaussée pour un résultat optimal.

De plus un engorgement du bassin en cas de fortes précipitations est à craindre.

Des discussions techniques doivent être poursuivies à ce sujet. Cependant la priorité semble être un reprofilage suivi par la pose d'un enrobé.

4) Point sur les dossiers d'urbanisme en cours

Localisation du projet	Descriptif	Noms des pétitionnaires	Avancement
Rue Marquais			
Lot n°4	Construction maison	Mr/Mme RUPIN	Va bientôt commencer
Lot n°2	Construction maison	Mr/Mme LEBLOND	Dossier PC transmis cette semaine
La croix blanche			
	Construction maison	LABBE/NOYAL	Construction en cours d'achèvement

	Construction maison	DELEU/GRIBOUVAL	Pass foncier® délibéré ce jour – PC pas encore reçu
Terrains Pruilh	Construction maison	BLECHARCZIK/BAUX	Pass foncier® délibéré le 25/05/09 - PC pas encore reçu
Rue du moulin prieur			
	Construction maison	VALENTIM/ROYER	Construction en cours d'achèvement
	Construction maison	Mr/Mme PEREIRA	Va bientôt commencer
Les Charmilles	Construction maison	Lotisseur VALLET	Construction bien avancée – Panneau indiquant la résidence posé
AUTRES	PERMIS	DE	CONSTRUIRE
Chemin rural	Construction maison	Mr THOMMEREL en faveur de Mr DANIEL	Annulation du PC 2008 et présentation d'un nouveau cette semaine
7 rue du moulin	Construction véranda et SAS d'entrée	Mr et Mme DESCHAMPS	PC en cours d'instruction
DEMANDES	DE TRAVAUX	(DECLARATIONS	PREALABLES)
La croix blanche	Abri de jardin	LABBE/NOYAL	En cours d'instruction
Rue du champ rouget	Construction d'une véranda	Mr YSSAMBOURG	En cours d'instruction
Rue de la fosse au loup	Construction d'un abri de jardin	Mr/Mme PRATLONG	Demande faite cette semaine

5) Projet école numérique rurale

Il s'agit d'un nouvel équipement en numérique proposé aux classes de CE et de CM.

Le coût est évalué à environ 12 000 € avec une subvention de 9000 €.

Ce point sera rediscuté lors de la réunion SIVOS du 2/07.

6) Dossiers en cours

Les subventions demandées suite aux travaux effectués dans la cantine et dans la salle polyvalente ont été versées, ce qui a permis de stopper les deux lignes de trésorerie qui avaient été ouvertes, l'une pour la commune et l'autre pour l'assainissement.

7) Questions diverses

Les habitants de la rue marquais remercient Monsieur le Maire et le Conseil pour leur intervention suite à leur pétition.

En effet, des panneaux de signalisation ont été installés, interdisant le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes, exceptés les engins agricoles.

La séance est levée à 22h45

Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le lundi 31 août 2009 à 20h30.